



ASSOCIATION DE DEFENSE POUR L'ENVIRONNEMENT CRAYSSACOISE
Déclarée et Agréée par La Préfecture du Lot sous le N° W461002400 Le 7 mars 2013
Adhérente au Gadel et à France Nature Environnement

Correspondance : ADEC - Mas de Cantarel 46150 Crayssac

Tél : 06.24.19.05.72 Permanence téléphonique du Mercredi au Vendredi de 14h30 à 17h00



adec46@sfr.fr

site Web : <http://www.adec46.fr>



<http://www.facebook.com/adec.crayssac>

Le 05/08/2014

Monsieur le Président
M. Grinfeder Michel
Gadel
46000 Cahors

Objet : Réponse à votre mail du 27 Juillet 2014

Copie pour information :

FNE – Marie Laure Cambus - José Cambou
Jean Claude Kandel
Maitre Gendre Sylvie Avocate à l'ADEC

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courriel du 27 Juillet 2014 tant en réponse à ma lettre d'excuses du 23/07/2014.

Ce courrier, dont je vous remercie, me confirme que l'ADEC reste membre adhérent du GADEL et son président administrateur.

Concernant la décision du bureau du 26 juillet 2014 - prise sans concertation avec le principal intéressé - de former un binôme pour représenter à l'avenir le Gadel à la Codenaps, avec moi-même suppléant de M. De Bouteiller, je vous informe que je ne suis pas candidat à ce poste et que, par ailleurs, je ne suis pas démissionnaire du poste de titulaire.

Concernant la décision du bureau du 26 juillet 2014 de demander des garanties financières à l'ADEC pour le dépôt d'un recours contentieux par le Gadel contre l'arrêté de la carrière Pereira de Crayssac, je vous informe que l'ADEC n'est pas en mesure de déposer de telles garanties, et le refuse, et que nous nous étonnons qu'elles nous soient demandées, eu égard aux engagements antérieurs sur ce sujet pris par le Gadel avec l'ADEC et ses avocats en mars 2014 et en juillet 2014.

Si ce refus de cautionnement financier de l'ADEC doit entraîner de fait un refus formel du Gadel de déposer un tel recours, vous voudrez bien me le confirmer le plus rapidement possible pour que l'ADEC puisse prendre les dispositions appropriées avant le 30 octobre 2014, date d'échéance pour le dépôt du recours.

Veillez croire, M. le Président, à ma considération distinguée

Christian Meunier
Président
ADEC 46